

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 SEPTEMBRE 2015 A 20 H 15

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Quinze, le **14 SEPTEMBRE A 20 H 15**

Extrait affiché le :
15 septembre 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

5^{ème} séance 2015

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE
Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David,
M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
Conseillers Municipaux.

Absent excusé : M. PIERRON Joël

Objet : Nouvelle subvention à
ARCHIPEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FLICKER Gisèle	à	Mme GÉROME Line
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 92/2015

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel

Le Maire propose au Conseil Municipal qu'il soit attribué à
l'association ARCHIPEL une nouvelle subvention de 10 000 € pour assurer le développement de
ses activités.

S'ensuit une longue discussion, Monsieur PIERRAT-LABOLLE
demandant jusqu'où on va aller dans les aides à cette association, combien d'adhérents et de
jeunes compte-t-elle.

Le Maire répond qu'elle rend d'indispensables services culturels et
sociaux et que ces services, tout comme par exemple la musique ou la crèche, sont forcément
déficitaires. Elle est la 1^{ère} association raonnaise en nombre d'adhérents.

Monsieur PIERRAT-LABOLLE pose aussi la question du cumul du
Président d'ARCHIPEL avec son poste d'adjoint au Maire. Il s'avère là qu'il n'y a aucun
volontaire pour lui succéder, ce qu'il ne cesse de demander.

ARCHIPEL ayant élaboré un projet de développement, en particulier
sur tout le territoire de la CCVP, il est convenu que ce projet sera adressé par courriel à tous les
Conseillers.

Après ce débat,
Et hors la participation de Monsieur CHMIDLIN,
Le Conseil Municipal vote cette subvention de 10 000 € à imputer

sur l'article 6574 du budget communal 2015, par 18 voix contre 3, celles de MM. PIERRAT-LABOLLE et JACQUEMIN qui utilise son pouvoir, 6 Conseillers s'abstenant (Mmes BOULANGER, RENAUX, STAUB, DEMAIZIERE, MM. DEMENGE et FOUCAL).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,